

COMMUNE DE FREHEL
Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 29 février 2024

Date de convocation : 23 février 2024

Date d'affichage : 23 février 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Nombre de Conseillers présents : 12

Nombre de Conseillers votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 29 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaient présents : Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUS, CUCULI, NABUCET formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme BRIARD pouvoir à M SECRETAIN, Mme DURAND pouvoir à Mme NABUCET

Etaient absents : MM RENOUARDIERE, GREBERT, BELLANGER, LEMOINE

Mme MARTIN est nommée secrétaire.

RAPPORTEUR : Mme CHATELLIER

DELIBERATION N° 2024-2-007 : Fixation du montant de la redevance d'occupation du domaine public pour le marché des créateurs

Madame Chatellier expose à l'Assemblée qu'un marché des créateurs a eu lieu l'année dernière à Sables d'Or les Pins.

Les organisateurs souhaitent renouveler ce marché cette année le 1^{er} mai 2024.

Il est proposé de reconduire le montant de la redevance d'occupation du domaine public à 500 € pour cette manifestation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE à 500 € le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour l'organisation du marché des créateurs 2024,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Maire,

Mme MOISAN

Le secrétaire de séance,

Mme MARTIN

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 01/03/2024

Le Maire,

Michèle MOISAN